



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le **27 MARS 2025**

ID : 057-245700695-20250319-B20250318\_05\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le douze mars sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Vice-Président en charge de la Mobilité et de la Coopération transfrontalière, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplaçant le Président,

Conformément à la délibération n° 10 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection de M. Roland BALCERZAK en tant que Vice-Président,

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER (arrivé au point 7), Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : Benoit STEINMETZ à Marie-Marthe DUTTA GUPTA

Etaient excusés : Michel PAQUET, Guy KREMER

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7 jusqu'au point 6, puis 8 à partir du point 7

Nombre de votants : 8 jusqu'au point 7 (*M. ZENNER ne participe pas au vote du point 7*), puis 9 à partir du point 8

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Etaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Manon TURPIN, service communication Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Etaient excusés : Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



## **5. Objet : Conception et location d'une piscine provisoire et de ses locaux annexes – signature du marché**

Vu les articles L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique,

La CCCE a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur la mission de conception et location d'une piscine provisoire et de ses locaux annexes sur le site du centre aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 24 janvier 2025 au Journal d'Annonces Légales « La Semaine », au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La date limite de remise des offres a été fixée au 24 février 2025 à 12 h 00.

Le marché est décomposé en une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

- tranche ferme : Equipement municipal
- tranche optionnelle 1 : Accueil
- tranche optionnelle 2 : Vestiaires individuels

Le rapport d'analyse des candidatures et des offres a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 5 mars 2025.

Au regard des critères de jugement des candidatures et des offres, le marché a été attribué à la société WEELOC sise 1 rue du Vertuquet à 59960 NEUVILLE EN FERRAIN, Siret 811 025 071 00028, pour un montant de 1 738 843,00 € H.T. au Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires (BPFU), dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse.

**Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 mars 2025,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **d'accepter la passation du marché relatif à la mission de conception et location d'une piscine provisoire et de ses locaux annexes, avec la société WEELOC sise 1 rue du Vertuquet à 59960 NEUVILLE EN FERRAIN, Siret 811 025 071 00028, pour un montant de 1 738 843,00 € H.T. au BPFU,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 8  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 19 mars 2025

Le Vice-Président,

Roland BALCER

